

**REPUBLIQUE FRANCAISE – DEPARTEMENT DES PYRENEES-ORIENTALES**  
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE  
**COMMUNAUTE DE COMMUNES**  
**CANIGOU-VAL CADY**  
Zone artisanale Al Bosc  
66820 VERNET-LES-BAINS

**Nombre de membres :**

En exercice : 10

Présents : 10

Date de convocation : 23 avril 2008

**SEANCE DU 28 AVRIL 2008**

*L'an deux mille huit et le 28 avril à 20h30, le Conseil communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de **Monsieur GUITART Henri**.*

Membres titulaires : MM. CASES Jérôme, CASES Juliette et PIQUEMAL Jean-Claude pour CASTEIL ; MARGAIL Raymond, MARTINETTO Claudette et TUFNER Alain pour CORNEILLA DE CONFLENT ; BOUSIGUE Pierre, CHANONIER Patrick et JALIBERT Brigitte pour VERNET LES BAINS.

Secrétaire de séance : Mme JALIBERT Brigitte

**1) APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU 9 AVRIL 2008**

VOTES

Nombre de votants : 10

Votes POUR : 10

**2) CONSTRUCTION DE LA STATION DE TRAITEMENT DE L'EAU : APPROBATION DE L'AVANT-PROJET TECHNIQUE ET DEMANDE DE SUBVENTIONS**

La commission « Eau et Assainissement » s'est réunie le lundi 21 avril 2008 sur cet avant-projet, en présence de Mr TERRATS et Mr MARTRET, représentants de SAUR ; Mme SALVADOR et Mr TERRE représentants de la DASS et Mr PLANEILLE, le maître d'œuvre.

L'avant-projet technique a déjà été travaillé avec l'ancien Conseil Communautaire.

La date limite de dépôt du dossier de demande de subvention est le 30/04/2008.

La DASS sollicite un commencement des travaux avant 2009. Mr BRUZY demande s'il n'y a pas possibilité de construire sur un autre terrain, sur le terrain au dessus des tennis. Mme CASES ne veut pas laisser ce terrain communal pour ce projet. C'est le seul terrain constructible appartenant à la Commune. Mr BRUZY craint que cet emplacement prive le haut de Vernet de l'arrivée d'eau. Mr GUITART précise que ce sont des techniciens qui ont réfléchi au projet et qu'il faut leur faire confiance. Le plan circule parmi les élus. M BOUSIGUE répond à M BRUZY qu'il n'y aura pas besoin d'une canalisation pour alimenter CASTEIL car elle existe déjà. Pour un souci d'esthétique, on supprime de plus en plus les châteaux d'eau et on utilise des sur-presseurs souterrains afin de fournir l'eau en amont. Le captage sera au même endroit. Le conseil communautaire approuve l'avant-projet technique de demande de subventions, demande au Conseil Général et à l'Agence de l'Eau l'autorisation d'anticiper la réalisation des travaux et des études, avant l'obtention des subventions et donne tous pouvoirs au Président pour signer toutes les pièces nécessaires.

VOTES

Nombre de votants : 10

Votes POUR : 10

**3) PROGRAMME DE REMPLACEMENT DES RESEAUX D'EAU POTABLE DEFECTUEUX DU TERRITOIRE INTERCOMMUNAL – OPERATION COMPLEMENTAIRE AU PROGRAMME 2008 DE REMPLACEMENT DE RESEAUX D'EAU POTABLE : TRAVAUX RUE JACINTO VERDAGUER A VERNET LES BAINS**

Sur un programme annuel sur 8 ans, à raison de 300 000 € par an, 200 000 € concernent des travaux sur la rue Cani st Jaune et le lotissement el Borguer à CORNEILLA DE CONFLENT. Il est proposé que la rue Jacinto Verdaguer soit traitée également en priorité pour un montant de 100 000 € TTC. Mr KRYZYK demande pourquoi certaines propriétés ne sont pas raccordées au réseau ? Mr BOUSIGUE précise que la Mairie a pris la décision de ne pas dépasser une certaine limite (exemple: le pont de Fillols). Mme NICOLAU a financé son raccordement sur une distance de 600 mètres. Les extensions sont du ressort des Communes. D'ailleurs, Saint Martin du Canigou ne sont pas raccordés au réseau public et n'ont pas d'eau, les sources étant tarées.

Le conseil communautaire décide le lancement de l'opération de travaux de réhabilitation du réseau d'eau potable sur 90 mètres linéaires situés rue Jacinto Verdaguer à Vernet les Bains, estimée avant chiffrage

à 70 000 € H.T. et autorise le Président à lancer les consultations pour le choix d'un maître d'œuvre de l'opération et pour la réalisation des travaux, à présenter le projet au Conseil Général des Pyrénées Orientales et à l'Agence de l'Eau et à solliciter leur aide financière.

VOTES

Nombre de votants : 10      Votes POUR : 10

**4) DECISION MODIFICATIVE N° 1 DU BUDGET EAU & ASSAINISSEMENT 2008**

Le président indique que l'emprunt concernant financement de la station d'épuration peut s'élever à 500 000 € au lieu de 600 000€, par ajustement des ressources attendues et des dépenses atténuées.

Après présentation par le Président aux membres du conseil de la Décision Modificative n°1 2008 (M49), le Conseil communautaire approuve la D.M. n°1 du Budget Eau & Assainissement 2008 (M49), équilibrée en dépenses et en recettes :

**EN SECTION D' INVESTISSEMENT (réels + ordre)**

**- 140 077,31 €**

**EN SECTION DE FONCTIONNEMENT**

**+ 19 922,69 €**

VOTES

Nombre de votants : 10      Votes POUR : 10

**5) MODIFICATION DE LA DELIBERATION DU 14 FEVRIER 2008 CONCERNANT LA MISE EN PLACE D'UNE COLLECTE SELECTIVE DES D.E.E.E. A LA DECHETERIE INTERCOMMUNALE : MODIFICATION DE L'ECO-ORGANISME PARTENAIRE (ECOLOGIC AU LIEU D'ECO-SYSTEME)**

Une collecte sélective est mise en place. 20 €/tonne seront reversés par le prestataire.

M BRUZY demande pourquoi on ne récupère pas les pneus. Mme LAVAIL indique que c'est interdit. Elle précise qu'il existe un circuit que les professionnels connaissent et qu'ils doivent suivre pour répondre au recyclage.

Le Conseil Communautaire approuve l'éco-organisme partenaire **ECOLOGIC**, chargé de mettre à disposition de la collectivité les contenants nécessaires et de mettre en place la procédure d'enlèvement et de traitement des D3E.

VOTES

Nombre de votants : 10      Votes POUR : 10

**6) AMENAGEMENT D'UN QUAI SUPPLEMENTAIRE A LA DECHETERIE POUR LA RECUPERATION DU BOIS**

Le président indique qu'il serait judicieux d'installer un quai supplémentaire pour la récupération du bois.

Il précise que ceci concerne les bois non traités. Le Président consultera le prestataire initial des travaux à la déchèterie (entreprise RAZEL), s'agissant d'extension.

VOTES

Nombre de votants : 10      Votes POUR : 10

**7) AMENAGEMENT PAYSAGER DES ABORDS DE LA DECHETERIE SUITE A UNE PROPOSITION DU PNR, AVEC DEMANDE DE SUBVENTION.**

Le président lit le rapport du PNR concernant l'aménagement paysager des abords de la déchèterie.

Le Conseil Communautaire est d'accord pour conserver le chalet et de créer une haie arborée pour cacher la déchèterie et le grillage. Le président indique qu'une subvention de 40 % serait obtenue par le PNR pour l'achat des arbustes. Mme CASES propose des lauriers cerise. Le conseil communautaire autorise le Président à consulter un prestataire paysagiste et à solliciter une aide du P.N.R.

VOTES

Nombre de votants : 10      Votes POUR : 10

**8) LANCEMENT DES TRAVAUX DE MISE EN SECURITE DU SENTIER DES ESTIVES ET DE LA TOUR SAINT MARTIN ET DEMANDE DE SUBVENTIONS AU CONSEIL GENERAL DES PYRENEES ORIENTALES**

Le président rappelle que l'entreprise RANDO des P.O. a élaboré un diagnostic des sentiers de randonnées et qu'il faudrait entreprendre la réfection de la passerelle de la Cascade Dietrich, celles du sentier de la Tour Saint Martin et celle du sentier des Estives : une passerelle métallique serait le plus approprié. Il précise que le Conseil Général devrait financer 60 % des travaux. Le rapport de RANDO des P.O. circule parmi les élus. Le conseil communautaire approuve le projet de travaux de mise en sécurité des sentiers de la Tour Saint Martin du Canigou et des Estives et **autorise** le Président à organiser des consultations de prestataires pour la réalisation de ces travaux, à solliciter du Conseil Général des Pyrénées Orientales une subvention la plus élevée possible pour chacune de ces opérations de travaux.

VOTES

Nombre de votants : 10      Votes POUR : 10

**9) LANCEMENT D'UNE CONSULTATION POUR LES FOURNITURES D'EQUIPEMENTS ECLAIRAGE PUBLIC, COMPRENANT EGALEMENT L'ASSISTANCE A LA CONCEPTION PRENANT EN COMPTE LES ECONOMIES D'ENERGIE.**

Autorisation à donner au président pour lancer la consultation pour l'acquisition du matériel d'éclairage public. Le président rappelle que les sociétés retenues auparavant ne fournissaient pas d'aide à la conception, et qu'il serait judicieux de s'orienter vers des entreprises ayant des capacités de conseils. Sur le territoire, de nombreux équipements sont obsolètes. Le conseil communautaire autorise le Président à lancer une consultation en procédure adaptée pour la passation d'un marché à bons de commande renouvelable par tacite reconduction pendant 3 ans maximum auprès de sociétés spécialisées en fourniture de matériels et équipements d'éclairage public et chargées de conseiller techniquement le maître d'ouvrage sur le choix d'équipements induisant des économies d'énergie.

VOTES

Nombre de votants : 10                      Votes POUR : 10

**10) AUTORISATION DE TRANSFERT D'INVENTAIRE ENTRE LES 2 BUDGETS : REGULARISATION D'IMMOBILISATIONS « EAU ET ASSAINISSEMENT » INSCRITES A TORT SUR L'INVENTAIRE DU BUDGET PRINCIPAL**

VOTES

Nombre de votants : 10                      Votes POUR : 10

**11) MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS : RECRUTEMENT DE 6 SAISONNIERS A 20 HEURES.**

12 candidatures ont été déposées. Six candidats sont retenus à 20/35<sup>ème</sup> (3 pour juillet et 3 pour août). Les horaires s'étaleront de 6h à 10 h ou de 7h à 11 h. Le tableau des effectifs est actualisé.

VOTES

Nombre de votants : 10                      Votes POUR : 10

**12) DECISION MODIFICATIVE N° 1 DU BUDGET PRINCIPAL 2008**

Des recettes nouvelles, compte tenu d'une DGF plus importante que prévu, permettent d'équilibrer le budget par des dépenses nouvelles :

- l'aménagement de la déchèterie pour un montant de 15 000 €
- l'entourage des colonnes de verre pour un montant de 5 000 € (sur préconisation du PNR).
- l'aménagement des bureaux de la collectivité pour un montant de 5 000 €. Un courrier a été adressé au maire de Vernet les Bains pour pouvoir disposer de la salle d'accueil touristique. Mme JALIBERT répond qu'il faut avoir une réflexion par rapport à l'évolution de la Communauté de Communes. L'association « 1001 couleurs » utilise cette salle. Il faut donc envisager l'accès à un autre local. Les élus n'ont pas encore visité toutes les structures communales. En ce qui concerne l'agrandissement de la communauté de communes, Mr GUITART a déjà eu des contacts avec les communes limitrophes. Celles-ci sont d'accord pour rejoindre les nôtres. Il faut penser que ces villages ont des TP (gares, centre de rééducation...) intéressantes. En ce qui concerne le canal de Bohère, des études ont été réalisées. Cependant, le déblocage des fonds « ne se fait pas ». Ecrire à la Sous-Préfecture pour l'interroger sur le devenir du canal de Bohère et souligner sa dangerosité.

Après présentation par le Président aux membres du conseil de la Décision Modificative n°1 2008 (M14), le conseil communautaire approuve la D.M. n°1 du Budget principal 2008 (M14), équilibrée en dépenses et en recettes :

<u>En Section d'investissement</u>	<b>+20 888,00 €</b>
<u>En Section de fonctionnement</u>	<b>+51 888,00 €</b>

VOTES

Nombre de votants : 10                      Votes POUR : 10

**► Questions diverses**

Les poubelles débordent à Vernet les Bains. Mr CHANONIER demande s'il est possible d'augmenter les rotations. Mme LAVAIL précise que d'habitude les rotations quotidiennes sont mises en place au mois de juin. Il se peut que les vacances scolaires aient favorisé la venue de résidents secondaires pour nettoyer leurs propriétés et de ce fait, le volume des déchets a augmenté.

Mme CASES demande où en sont les entourages de containers. L'opération est mise en attente puisque le PNR peut la financer en partie. Il est rappelé que l'entretien des espaces entre les containers et les entourages sont à la charge de la commune.

Monsieur GUITART communique des informations sur la décomposition du prix de l'eau.

La séance est levée à 22h45.